

Délibération N° 2017-29

Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 avril 2017, sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 10 mars 2017.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice: 30

Quorum: 16

Présents et représentés : 21

Fait à Lyon, le 2 mai 2017

La Présidente de l'Unio

Nathalie DOMPNIE

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.